



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 70444

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le financement des ateliers de pédagogie personnalisée (APP). Les APP se trouvent, une nouvelle fois, confrontés à une situation financière délicate. Il semble se confirmer que, cette année encore, les APP souffriront d'une baisse de financements par les effets cumulés d'un gel de reports des crédits 2004 et de l'incertitude concernant le versement de la seconde partie de la délégation des crédits 2005. Inquiet, le réseau régional des APP du Nord - Pas-de-Calais relève que cette diminution des moyens produit, dès à présent, les mêmes effets qu'en 2003, notamment une activité en réduction et des contrats de travail de professionnels suspendus. Il indique que les trésoreries des organismes supports (GRETA, associations) ne pourront pas supporter ce manque de moyens. Au moment où l'État fait appel au cofinancement et à la mobilisation des conseils régionaux, il semble dommageable que les engagements en cours, pris au titre des contrats de plan, ne soient pas honorés. Par ailleurs, et compte tenu du rôle positif et reconnu des APP, engagés dans une démarche de labellisation, les divers acteurs locaux ne comprennent pas cette nouvelle remise en cause. Il demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour répondre à cette attente. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

### Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le financement par l'État des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) pour l'année 2005. Les crédits inscrits dans la loi de finances 2005 pour les APP s'élèvent à près de 20 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à ceux de l'année 2004. Cet effort traduit bien la volonté de l'État de soutenir significativement ces structures qui apportent un service éducatif de proximité pour les publics les plus fragilisés. Une première délégation de crédits à hauteur de 50 % de l'enveloppe de référence a été transmise aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en avril 2005. Une seconde délégation de crédits interviendra au second semestre 2005, comme cela est pratiqué chaque année.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (22<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70444

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2005, page 7003

**Réponse publiée le** : 18 octobre 2005, page 9734